

HISTOIRE DE SAINT-TRIVIER-EN-DOBES

Suite ()*

En 1727, on fit choix de deux emplacements propres à l'établissement d'un moulin à vent, l'un et l'autre dans la terre de Chérieux, dépendant du domaine de la Ville.

La même année, on fit la répartition de la somme de 4,025 livres imposées, pour les réparations de l'église de Saint-Trivier, sur tous les habitants et possédant biens dans la baronnie, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, dans laquelle répartition la cote des recteurs se monte à 1098 livres. Il y eut une assemblée de la communauté de Saint-Trivier, dans laquelle furent réglés les comptes et devis de la construction et réparation de l'église, portant que l'on devait payer au sieur Caristia, architecte, la somme de 3,603 livres, 6 sols, 8 deniers, en reste de celle de 5,300 livres portée sur le prix-fait et 390 livres pour ouvrages hors du prix-fait, savoir : 200 pour l'élévation des murs, 60 pour la reconstruction du mur de l'une des portes et 130 pour la taille des pierres de la grande porte et des vitraux, et plusieurs autres sommes montant au total de 9,784 livres, 10 sols, 9 deniers, outre le prix des portes et du plâtre des chapiteaux, non compris dans le prix-fait, dans cette assemblée, il fut rappelé que l'église devait être éclairée par 7 vitraux, dont 3 au-dessus des 3 portes et 4 dans les 4 chapelles formant les ailes de la nef, dont un était déjà placé dans la chapelle appartenant aux héritiers de Poleins et il fut stipulé, à cet égard, que les barreaux de fer, les treillis à jalousie et les vitres seraient payés moitié par les propriétaires des chapelles et moitié par la commune, et que les voûtes de ces chapelles

(*) Voir les précédentes livraisons.